

Relations de travail au Parlement—Loi

exorbitants, cela existe au niveau de la Commission de la Fonction publique.

Pourquoi faire une distinction au niveau des employés de la Chambre des communes? Ce ne sont pas des employés plus méchants que les membres de la Commission de la Fonction publique, monsieur le Président. Mais que . . . tout à fait, collectivement, sans savoir qui a pris cette décision-là, ce n'est pas acceptable!

Monsieur le Président, je pense que les députés de l'Opposition dans ce dossier, que ce soit les gens du Nouveau parti démocratique, que ce soit les gens du parti libéral, et je suis persuadé que certains députés conservateurs, pas les vrais *Tories*, parce qu'on sait qu'eux autres sont seulement pour la loi de la jungle, la loi du plus fort . . . Mais je suis persuadé qu'une minorité de députés conservateurs, avec les députés du Nouveau parti démocratique et des députés libéraux, ont fait leur possible pour donner le meilleur qu'il était possible de donner à nos employés de la Chambre des communes.

En terminant, j'aimerais féliciter ma collègue de Hamilton-Est (M^{me} Copps) ainsi que l'honorable député d'Ottawa—Vanier pour avoir défendu avec vigueur et acharnement ce projet de loi. Et je sais que l'honorable député d'Ottawa—Vanier, non seulement est ici afin de défendre les intérêts des employés de la Chambre des communes, pas tous les employés, mais une bonne partie sont des gens de sa circonscription, sont ses électeurs. Et ce n'est pas pour rien qu'aux dernières élections les gens ont fait confiance à l'honorable député d'Ottawa—Vanier, monsieur le Président. C'est parce qu'ils savaient que, dans le passé, le député d'Ottawa—Vanier, qu'il soit au pouvoir ou dans l'Opposition, c'est quelqu'un sur qui ils peuvent compter pour les défendre.

Malheureusement, monsieur le Président, je vois que mon temps achève, malheureusement en 1988 on ne pourra dire la même chose au niveau d'une très grande majorité de députés conservateurs parce que la population ne saura pas si ces gens ont défendu leurs intérêts, comme le député d'Ottawa—Vanier l'a fait.

Monsieur le Président, j'ose espérer, en terminant, que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration démontrera son sens humain et interviendra auprès de ses collègues du Cabinet pour permettre aux employés de la Chambre des communes, non seulement d'avoir le droit de grève, mais que les frais de cours soient payés.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions et commentaires?

• (2050)

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je n'avais pas prévu de participer à ce débat. Nous en sommes à la dernière semaine de session avant les vacances d'été. Je crois comprendre que les leaders parlementaires ont eu certains entretiens et se sont entendus, du moins de façon officieuse, afin qu'un certain nombre de projets de loi dont la Chambre est encore saisie, puissent être adoptés avant l'ajournement, vendredi. On nous dit que pour parvenir à cet objectif, nous devrions limiter nos interventions.

Étant donné que nous avons fait connaître clairement notre position au sujet de ce projet de loi au cours du débat à l'étape

de la deuxième lecture, et étant donné que les députés de notre parti qui ont siégé au comité chargé d'étudier cette mesure article par article, ont expliqué nos vues sur cette question et proposé des amendements qui ont été débattus à l'étape du rapport, je ne pense pas que mon intervention soit nécessaire. Cependant, je tiens à dire qu'une chose m'est apparue à nouveau fort clairement ce soir, à savoir que les libéraux se comportent de façon bien différente selon qu'ils sont au gouvernement ou qu'ils siègent dans l'Opposition.

M. Gauthier: Vous ne le saurez jamais, car vous ne serez jamais un libéral.

M. Orlikow: Je sais exactement ce dont je parle. Quelques années après mon arrivée dans cette enceinte, je me rappelle avoir constaté qu'un député libéral d'Ottawa avait toujours une douzaine ou une quinzaine de chaises à l'extérieur de son bureau. Par simple curiosité, j'ai demandé à quoi servaient les chaises qui étaient alignées là. On m'a dit que ceux qui postulaient un emploi sur la colline du Parlement devaient s'adresser à ce député libéral. C'est lui qui décidait s'ils l'obtiendraient ou non. Il en avait le pouvoir et l'influence.

Il y a quatre ou cinq ans, lorsqu'une poignée d'employés ont décidé qu'ils en avaient assez, que la situation était telle qu'ils devaient faire partie d'un syndicat, mon adjoint, Alain Piché, m'en a parlé. Il m'a dit avoir été pressenti à ce sujet et il m'a demandé si j'étais d'accord pour qu'il consacre ses soirées à aider ces employés dans leurs démarches. Je lui ai répondu évidemment que je n'y voyais aucun inconvénient. Je crois que tous les Canadiens qui le souhaitent ont parfaitement le droit de faire partie d'un syndicat.

Je tiens à rappeler aux députés libéraux que les gens qui ont tenté les premiers de mobiliser les employés du Parlement, les employés des cafétérias, des restaurants, des messageries, les agents de sécurité et les chauffeurs d'autobus, ont été fort discrets dans leurs démarches. Ils ont presque opéré en catimini parce qu'ils savaient bien qu'ils n'attireraient pas beaucoup de sympathies. Ils savaient que les hautes instances administratives de cette enceinte s'opposaient effectivement à de telles démarches de leur part. J'ai donc autorisé volontiers mon adjoint à travailler pour leur compte.

Environ deux ans plus tard, il est venu me demander un congé sans traitement pour pouvoir se consacrer entièrement à cette tâche. Faut-il rappeler aux députés que c'est un gouvernement libéral qui était au pouvoir pendant toutes ces années. Ou étaient donc passés les députés libéraux à l'époque? Que faisaient donc alors ceux qui prétendent aujourd'hui, dans de belles envolées oratoires, qu'il s'en faut de beaucoup pour que ce projet de loi soit acceptable? Où étaient-ils alors? Ils brillaient par leur absence. Pas le moindre signe, du moins publiquement, ne nous permettait de croire que les députés libéraux, certainement pas les ministres en tout cas, croyaient sincèrement que les employés de la colline du Parlement devaient avoir le droit de faire partie d'un syndicat, de n'importe quel syndicat.

M. Caccia: Qu'en savez-vous? Pourquoi faites-vous une déclaration aussi bête?

M. Orlikow: Parce que les faits le prouvent.

M. Caccia: C'est le comble du ridicule. Vous ne pouvez rien prouver de tel.